

Avancement d'échelon des certifiés et des AE

L'alternance politique a suscité l'espoir d'une politique de rupture pour la jeunesse, pour l'Education et pour les personnels. Le SNES, le SNEP et le SNUEP ont proposé aux personnels du second degré de se saisir de cette occasion pour faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances lors des « Etats généraux du second degré ». Il s'agit de donner la parole aux personnels et de rédiger des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et des conditions de travail afin de peser sur la future loi d'orientation et de construire ensemble l'avenir. La journée de synthèse nationale a lieu aujourd'hui, jeudi 25 octobre, à Paris, en présence de représentants de chaque académie. Nul doute que les questions de carrière et de revalorisation salariale seront au cœur des préoccupations des personnels !

Malheureusement, l'objectif de réduction du déficit public à 3 % du PIB pour 2013 obère les perspectives d'évolution de l'emploi public mais aussi de revalorisation salariale des fonctionnaires. Pour le SNES-FSU, il n'est pas admissible que le gel de la valeur du point d'indice soit maintenu pour 2013, que les rémunérations nettes baissent tandis que les retenues pour pension ou de cotisations retraite augmentent. Le SNES avec la FSU demandent l'ouverture de négociations sur la valeur du point d'indice, la reconstruction de la grille et la requalification des emplois. Il faut aussi revoir, par des mesures négociées, les politiques indemnitaires qui ont effacé les repères collectifs. En outre, nous maintenons notre demande, comme l'ont fait les fédérations de fonctionnaires, de suppression de la journée de carence dans la fonction publique qui est pénalisante en premier lieu pour les femmes et les personnels connaissant des problèmes de santé ou exerçant en zone difficile.

En ce qui concerne l'avancement d'échelon, le SNES-FSU se félicite de l'abrogation du décret Chatel sur l'évaluation des personnels, considérant qu'il faut maintenir un double regard sur nos pratiques professionnelles. Nous continuons malgré tout de reprocher au système actuel l'écart considérable entre une carrière au grand choix et une carrière à l'ancienneté alors que cet avancement dépend de la fréquence des inspections et des critères de notation administrative. Des collègues, TZR en particulier, se retrouvent ainsi lésés car leur fréquence d'inspection est souvent moindre, en particulier lorsqu'ils assurent des remplacements de courte et moyenne durée. En ce qui concerne les inspections pédagogiques, nous regrettons qu'elles prennent de plus en plus l'apparence de sanctions ou de remises en cause brutales des collègues, alors qu'elles devraient être des visites conseils régulières dans lesquelles nous pourrions nous entretenir sereinement avec les IPR.

Les mandats du SNES-FSU sont ambitieux pour la profession. Nous demandons que la progression de carrière des enseignants soit déconnectée de l'évaluation. Cette mesure permettrait d'éviter la mise en concurrence des enseignants et permettrait de renforcer la mission de conseil des inspections et donc la dimension formative de celle-ci. Nous demandons également une carrière à un rythme unique, tout comme nos évaluateurs, IPR et chefs d'établissement, parcourue en 20 ans, soit le rythme le plus rapide, sur la base d'une agrégation revalorisée comme corps de référence pour tous les enseignants du 2nd degré et intégrant les indices de l'actuelle HC dans la classe normale. Il y a urgence car, si l'on excepte les mesures démagogiques et insuffisantes prises à l'égard de nos jeunes collègues pour essayer de donner un peu d'attractivité aux débuts de carrière, les promotions sont les seuls leviers dorénavant pour augmenter nos salaires de quelques dizaines d'euros, ce qui est très insuffisant !

Pour conclure, nous remercions les personnels du rectorat en charge de cette opération de nous avoir fourni les documents de travail et d'avoir été disponibles tout au long de la préparation. Nous en profitons néanmoins pour demander que, à l'avenir, les fichiers informatiques fournis fassent apparaître clairement la note administrative et la note pédagogique de chaque agent ainsi que la mention « TZR ». Dans l'académie, nous revendiquons de nouveau un dispositif de correction des notes pédagogiques pour les collègues n'ayant pas été inspectés depuis 5 ans au moins et nous réitérons notre demande d'un bilan précis de la notation des TZR.